

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Mandature 2022-2026

DÉLIBÉRATION N° 2023/12**ASSEMBLEE GENERALE
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE METROPOLE DE BOURGOGNE
DU MERCREDI 29 NOVEMBRE 2023****SCI CCI FORMATION : AVANCE EN COMPTE COURANT***(Sous la Présidence de M. Pascal GAUTHERON)*

L'an deux mille vingt-trois, le 29 novembre, s'est tenue, à Dijon, en présentiel, la sixième Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie Métropole de Bourgogne, pour la mandature 2022/2026, sous la Présidence de Pascal GAUTHERON.

- Nombre total de Membres Titulaires élus de la CCI Métropole de Bourgogne = 50
- Nombre total de Membres Titulaires élus en exercice = 45
- Nombre total de Membres Titulaires élus présents et ayant participé au vote = 24
- Quorum = 23 - Le quorum était atteint.
- Majorité absolue des votants = 13

Membres Titulaires ayant participé au vote :

- Pascal GAUTHERON, Président – Francis PENNEQUIN, Vice-Président – Mansour ZOBELI, Vice-Président – Vera BAEKE, Trésorière Adjointe – Edouard CHOPLAIN, Secrétaire-Adjoint – Philippe ROUBALLAY, Président de la Délégation de Saône-et-Loire et membre du Bureau – Emmanuel AMPAUD, membre du Bureau.
- Sandrine BRATIGNY – Chantal CLERC – Anne-Lise FRESARD – Patrick GRANDAY – Agnès HUE – Emilie MARTIN – Clémence MOSET – François PARRY – Pierre PETITJEAN – Benoit PHILIPPE – Denis REGNAULT – Michaël RENAUD – Christophe ROCARD – Karine SAVINA – Claire TELHA – Alain THOUVENOT – Carole THUEL.

Membres Titulaires excusés :

- Bruno DORMOY, Trésorier – Thérèse PISTOIA, membre du Bureau
- Thierry ANDRE – Thierry BUATOIS – Fanny CHEVILLOT PRENEY – Pascal DENIS – Bernadette DE SAINT-JEAN – Marc DESARMENIEN – Davy DONATONI – Pascal GIRARDOT – Charlene GORZEGNO-BAGOT – Youcef HAMOUDI – Corinne JOURDAIN-GROS – Céline LACOUR – Vanessa LE MESNIL – Vincent LONGUEVILLE – Julie LORRAIN – Camille MICHELIN-TOITOT – Stéphane MONTOUT – Dominique POURCELLY – Pauline ZACHARIE.

EXPOSÉ DES MOTIFS

La S.C.I. CCI FORMATION, détenue à 100 % par la CCI Métropole de Bourgogne, est propriétaire des locaux, sis Place des Nations Unies à Dijon, et héberge les activités de CCI FORMATION ainsi que celles de l'ESADD, Ecole Supérieure Appliquée au Design et au Digital.

Par ailleurs, depuis cette année elle participe à hauteur de 10,41 % au capital de la SCI CAMPUS BSB LYON, dont l'objet principal porte sur l'acquisition foncière et l'aménagement d'un tènement immobilier destiné à créer un campus pour BSB à LYON.

Dans ce cadre, outre la participation au capital de la SCI ainsi constituée, la SCI CCI FORMATION apportera 2.000.000 €, selon un calendrier prévisionnel qui s'étalera de la fin d'année 2023 au 30 septembre 2025.

Pour mémoire, des avances de trésorerie avaient été consenties antérieurement par la CCI à la SCI CCI FORMATION, dans la perspective de financer des travaux de restructuration et d'extension, et répondre ainsi aux besoins de développement des 2 écoles hébergées (ESADD et CCI Formation), lesquelles sont toujours sur une phase ascendante.

De ce fait il apparaît nécessaire de consolider la trésorerie de la SCI CCI FORMATION, afin qu'elle soit en mesure d'engager les travaux nécessaires le moment venu.

Considérant la capacité financière de la CCI Métropole de Bourgogne, une nouvelle avance de 870.000 € sous la forme d'un apport en compte courant serait à envisager, et à inscrire au budget rectificatif 2023.

Cet apport sera rémunéré selon les conditions fixées par la convention de compte courant passée avec la SCI fin 2016, laquelle fixe en outre les conditions de remboursement en fonction de la capacité d'autofinancement de la SCI.

Ce dossier a été initié par le Bureau de la CCI Métropole de Bourgogne le 25 octobre 2023, lequel a émis un avis favorable, et soumis à l'examen de la Commission des Finances le 15 novembre 2023.

A l'issue de cet exposé, l'Assemblée adopte, à l'unanimité des Membres Titulaires présents, la délibération suivante :

DÉLIBÉRATION

CONSIDÉRANT l'opération d'investissement de la SCI CCI FORMATION pour les besoins du développement de BSB, et la nécessité d'anticiper la croissance de CCI FORMATION et de l'ESADD,

CONSIDÉRANT le besoin de trésorerie de la SCI CCI FORMATION, et la capacité financière de la CCI Métropole de Bourgogne,

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Bureau en date du 25 octobre 2023,

CONSIDÉRANT l'examen de la Commission des Finances en date du 15 novembre 2023,

LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE MÉTROPOLE DE BOURGOGNE

- **APPROUVE** une avance de trésorerie en compte courant de 870 000 € à la SCI CCI FORMATION,
- **MANDATE** son Président pour signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération

Fait à Dijon, le 29 novembre 2023

Pour copie conforme

Le Président,

Pascal GAUTHERON



La Secrétaire,
Carole THUEL